

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROXIMUS

société anonyme de droit public
à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 27
T.V.A. (BE) 202.239.951 - R.P.M. Bruxelles

Ce jour, le quinze avril deux-mille-vingt-six
À 1140 Bruxelles, Rue Stroobants 51

SE RÉUNIT

l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme de droit public "PROXIMUS", ayant son siège à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 27, ci-après dénommée "*la Société*".

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - COMPOSITION DU BUREAU

L'assemblée générale annuelle se tient de manière hybride, les actionnaires ayant la possibilité de participer à la réunion de manière physique ou à distance au moyen d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société.

La réunion peut également être suivie en direct grâce à un streaming disponible sur le site web de la Société (www.proximus.com) et sur la chaîne Pickx Showcase (canal 11).

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Stefaan De Clerck, Président du Conseil d'Administration.

Langue de travail

Le Président précise que conformément à la loi, les langues utilisées seront le néerlandais et le français. Des traductions en anglais sont également fournies.

Composition du bureau

Le Président indique qu'il a désigné Madame Anne-Valérie Heuschen en qualité de secrétaire de l'assemblée. L'assemblée désigne Monsieur Igor Makedonsky et Monsieur Koen Van Parys en qualité de scrutateurs. Le Président, la secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau de l'assemblée.

VERIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRESENCES

Le Président fait rapport à l'assemblée des constatations et vérifications opérées par le bureau au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'assemblée :

1. Convocation des titulaires de titres

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation parus au *Moniteur belge* et dans la presse ont été remis au bureau. Ils seront conservés avec le procès-verbal de la réunion.

Le bureau a constaté que les avis de convocation ont été publiés :

- le treize mars deux-mille-vingt-six dans le *Moniteur Belge* ;
- le treize mars deux-mille-vingt-six dans *De Tijd* ;
- le treize mars deux-mille-vingt-six dans *L'Echo*.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration et le formulaire de vote à distance, ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société (www.proximus.com) à partir du treize mars deux-mille-vingt-six. Une communication a été envoyée à Belga, Bloomberg, Reuters et Dow Jones afin d'assurer la distribution internationale.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées ou le cas échéant des e-mails, qu'une convocation a été envoyée par lettre ou le cas échéant par un e-mail, aux actionnaires nominatifs, ainsi qu'aux administrateurs et aux commissaires en date du treize mars deux-mille-vingt-six.

2. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée

Concernant la participation à la présente assemblée, le bureau a vérifié si les articles 32, 33 et 39 des statuts ont été respectés.

Les titulaires de titres qui participent à cette assemblée à distance par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société conformément à l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations, devaient effectuer leur notification de leur intention de participer à cette assemblée, ainsi que du nombre d'actions pour lesquelles ils entendent prendre part au vote, soit sur la plateforme Lumi via le lien www.lumiconnect.com, soit, en ce qui concerne les titulaires d'actions dématérialisées, à demander à leur institution financière d'informer immédiatement Euroclear Belgium, et, en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à communiquer par écrit au Secrétariat général. La notification devait être faite comme mentionné dans la convocation.

La conformité des formalités susmentionnées a été confirmée par le bureau. Les différentes pièces à l'appui seront conservées dans les archives de la Société.

3. Liste des présences

Une liste des présences a été établie, qui reprend le nom et l'adresse, ou la dénomination et le siège, de tous les actionnaires qui prennent part à l'assemblée en personne, le cas échéant par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société, ou par mandataire. L'original restera annexé au présent procès-verbal. Les procurations y relatives seront conservées dans les archives de la Société.

Cette liste est complétée par une liste des actionnaires qui ont voté à distance, par correspondance ou sous forme électronique, conformément à l'article 39 des statuts. Les formulaires de vote à distance seront conservés dans les archives de la Société.

4. Vérification du quorum de présence

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que 239.920.355 actions, sur un total de 338.025.135 actions sont représentées. La Société détient à ce jour 15.287.431 actions propres.

Étant donné que ni la loi ni les statuts n'imposent un quorum pour la tenue de cette assemblée, le bureau a constaté que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

5. Tiers présents à l'assemblée

Outre les membres du bureau précités, assistent également à l'assemblée les personnes suivantes (e.a.) :

- Stijn Bijmens, Administrateur Délégué et Nicolas Gaertner, Group Finance Lead a.i.;
- Membres du Conseil d'Administration et les candidats membres du Conseil d'Administration ;
- Membres du Leadership Squad ;
- Membres du Collège des Commissaires ;
- Membres des Organisations Syndicales ;
- Le personnel de la Société et des firmes engagées par celle-ci, chargé de fonctions logistiques dans le cadre de l'assemblée.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la régularité de sa constitution. A l'unanimité, l'assemblée se déclare valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'assemblée prend acte des exposés du Président du Conseil d'Administration, de l'Administrateur Délégué et du Group Finance Lead a.i.

ORDRE DU JOUR

Le Président entame la discussion des points à l'ordre du jour de l'assemblée. Il rappelle que les quatre premiers points de l'ordre du jour sont relatifs à la communication (i) des rapports annuels du Conseil d'Administration relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025 (ii) des rapports du Collège des Commissaires et du commissaire relatifs respectivement aux comptes annuels et aux comptes consolidés au 31 décembre 2025 (iii) des informations fournies par la Commission Paritaire et (iv) des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025.

L'assemblée prend connaissance de ces documents et informations.

QUESTIONS

Conformément à l'article 37 des statuts, le Président invite les actionnaires qui participent à l'assemblée en personne, le cas échéant par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société, ou par mandataire, et qui le souhaitent, à poser les questions que leur inspirent les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président rappelle que les actionnaires avaient la possibilité de poser leurs questions à l'avance par écrit.

Aucune question écrite ni aucune question via le forum de discussion n'a été reçue. L'assemblée traite les questions orales.

Le Président constate ensuite la clôture des débats.

MODALITES DU SCRUTIN

Le Président invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il informe l'assemblée que chaque action, à l'exception des actions propres, donne droit à une voix. Il rappelle également que seuls les actionnaires et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

Les actionnaires pouvaient voter à l'avance par voie électronique sur la plateforme Lumi, en utilisant le lien www.lumiconnect.com, et par correspondance, conformément à l'article 39 des statuts. Les votes à distance, par correspondance ou sous forme électronique, seront également pris en considération comme des votes dûment exprimés.

En outre, les actionnaires qui participent à l'assemblée par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société ou en personne, ont également la possibilité de voter électroniquement lors de l'assemblée.

DÉLIBÉRATION – RÉOLUTIONS

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	139.549.922 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	285.333.356 EUR
Bénéfice à affecter	=	424.883.278 EUR
Transferts du capital et des réserves	+	4.168.865 EUR
Transferts au capital et aux réserves	-	31.776.614 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	193.891.474 EUR
Bénéfice à reporter	=	203.384.055 EUR

Pour 2025, le dividende brut s'élève à 0,60 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 0,42 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,30 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,21 EUR par action) a déjà été versé le 5 décembre 2025, si bien qu'un dividende brut de 0,30 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,21 EUR par action) sera versé le 24 avril 2026. La date de l'ex-dividende est fixée au 22 avril 2026, la date d'enregistrement au 23 avril 2026.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix.

Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.324

2/la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.324, dont :

POUR	239.108.447	99,99 %
CONTRE	311	0,01 %
ABSTENTION	810.566	

DEUXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver la Politique de Rémunération.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.324

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.324, dont :

POUR	196.705.244	82,09 %
CONTRE	42.913.486	17,91 %
ABSTENTION	300.594	

TROISIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver le Rapport de Rémunération.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.324

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.324, dont :

POUR	191.471.514	80,19 %
CONTRE	47.312.703	19,81 %
ABSTENTION	1.135.107	

QUATRIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.324

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.324, dont :

POUR	236.404.398	98,89 %
CONTRE	2.664.530	1,11 %
ABSTENTION	850.396	

CINQUIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge spéciale à Monsieur Karel De Gucht et Monsieur Ibrahim Ouassari pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 16 avril 2025 et à Monsieur Guillaume Boutin pour l'exercice de son mandat jusqu'au 15 mai 2025.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.324

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.324, dont :

POUR	236.746.521	99,03 %
CONTRE	2.322.230	0,97 %
ABSTENTION	850.573	

SIXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.324

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.324, dont :

POUR	236.713.748	99,01 %
CONTRE	2.355.048	0,99 %
ABSTENTION	850.528	

SEPTIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge spéciale à Monsieur Koen Neijens, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, en tant que membre du Collège des Commissaires pour l'exercice de son mandat jusqu'au 16 avril 2025.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.324

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.324, dont :

POUR	236.710.868	99,01 %
CONTRE	2.355.068	0,99 %
ABSTENTION	853.388	

HUITIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Fabio De Clercq et à Luc Callaert SRL, représentée par Monsieur Luc Callaert, commissaires pour les comptes consolidés, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.812.214

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,31 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.812.214, dont :

POUR	236.713.298	99,06 %
CONTRE	2.248.518	0,94 %
ABSTENTION	850.398	

NEUVIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge spéciale à Monsieur Koen Neijens, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, pour l'exercice de son mandat en tant que commissaire pour les comptes consolidés du groupe Proximus jusqu'au 16 avril 2025.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.812.214

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,31 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.812.214, dont :

POUR	236.710.508	99,06 %
CONTRE	2.248.518	0,94 %
ABSTENTION	853.188	

DIXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Monsieur Stijn Bijmens, coopté lors du Conseil d'Administration du 18 septembre 2025, sur proposition du Conseil d'Administration et suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de la SFPIM, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030. Ce mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.214
- 2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %
- 3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.214, dont :

POUR	238.818.304	99,56 %
CONTRE	1.064.647	0,44 %
ABSTENTION	36.263	

ONZIÈME RÉOLUTION

Le Président informe l'assemblée que les mandats de Madame Béatrice de Mahieu, Madame Audrey Hanard, Madame Claire Tillekaerts, Madame Catherine Vandendorre et Monsieur Stefaan De Clerck se terminent à cette assemblée.

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Madame Cécile Coune en tant qu'administrateur sur proposition du Conseil d'Administration et suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de la SFPIM, pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.214
- 2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.214, dont :

POUR	221.542.582	92,41 %
CONTRE	18.209.112	7,59 %
ABSTENTION	167.520	

DOUZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Monsieur Francis De Meyere en tant qu'administrateur sur proposition du Conseil d'Administration et suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de la SFPIM, pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous:

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.214

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.214, dont :

POUR	238.678.159	99,55 %
CONTRE	1.076.325	0,45 %
ABSTENTION	164.730	

TREIZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Monsieur Eric Domb en tant qu'administrateur sur proposition du Conseil d'Administration et suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de la SFPIM, pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous:

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.214

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.214, dont :

POUR	238.808.035	99,55 %
CONTRE	1.074.725	0,45 %
ABSTENTION	36.454	

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler le mandat de Madame Béatrice de Mahieu en tant qu'administrateur sur proposition du Conseil d'Administration et suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de la SFPIM, pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous:

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.089

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.089, dont :

POUR	231.750.435	96,61 %
CONTRE	8.131.904	3,39 %
ABSTENTION	36.750	

QUINZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Madame Muriel De Lathouwer en tant qu'administrateur sur proposition du Conseil d'Administration et suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de la SFPIM, pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous:

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.089

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.089, dont :

POUR	231.621.962	96,61 %
CONTRE	8.129.899	3,39 %
ABSTENTION	167.228	

SEIZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Madame Emmanuèle Attout en tant qu'administrateur indépendant sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2030.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous:

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.089

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.089, dont :

POUR	238.952.324	99,67 %
CONTRE	799.537	0,33 %
ABSTENTION	167.228	

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Monsieur Pierre Winand en tant qu'administrateur indépendant sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2030.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous:

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 239.919.089

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 74,34 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 239.919.089, dont :

POUR	239.553.719	99,86 %
CONTRE	328.897	0,14 %
ABSTENTION	36.473	

Ces mandats seront rémunérés de la même manière que les autres mandats d'administrateur, conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

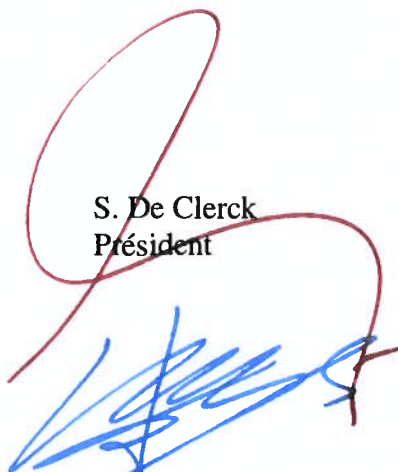
CLÔTURE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 12h45.

DONT PROCÈS-VERBAL

Dressé au lieu et à la date susmentionnés.

Le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau.



S. De Clerck
Président



A-V. Heuschen
Secrétaire



K. Van Parys
Scrutateur



I. Makedonsky
Scrutateur